

## LOGEMENT ET INSTALLATION

### TROUVER UN LOGEMENT

- **Logement social des agents de l'Etat en Île-de-France**
  - Créer ou mettre à jour la demande de logement sur : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)
  - Informer le correspondant ministériel : **les services administratifs d'action sociale des DSDEN sont les correspondants « logement ».**
  - Consulter les offres et postuler sur BALAE (bourse aux logements des agents de l'Etat) : [www.balae.logement.gouv.fr](http://www.balae.logement.gouv.fr)

### AIDES AU LOGEMENT

- **Aide à l'installation des personnels : AIP et AIP villes**  
Dossiers à constituer sur : [www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr)
- **Aides au logement locatif \*** : (dans la limite du dépôt de garantie)
  - Aide au logement locatif : **800 € maximum**
  - Aide aux frais de déménagement : **400 €** (cumulable avec la précédente).
- **Aide comité interministériel des villes (CIV) : 650 €** (accessible également aux enseignants et cadres A en début de carrière)  
Dossiers téléchargeables : <http://acver.fr/social>

## SERVICES ADMINISTRATIFS D'ACTION SOCIALE DES DSDEN

Ces services sont également identifiés comme « correspondants ministériels logement »

**DSDEN des Yvelines (78)**  
DRH4AS  
19, avenue du Centre - 78280 Guyancourt  
Tél. 01 39 23 61 74  
[ce.ia78.drh4as@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia78.drh4as@ac-versailles.fr)

**DSDEN de l'Essonne (91)**  
DGRH3  
Boulevard de France - 91012 Evry cedex  
Tél. 01 69 47 91 22  
[ce.ia91.dgrh1logement@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia91.dgrh1logement@ac-versailles.fr)

**DSDEN des Hauts-de-Seine (92)**  
DAGEFI1  
167/177 Av. F. et I. Joliot-Curie  
92013 Nanterre cedex  
Tél. 01 71 14 27 08  
[ce.dsden92.actionsociale@ac-versailles.fr](mailto:ce.dsden92.actionsociale@ac-versailles.fr)

**DSDEN du Val d'Oise (95)**  
DAMS  
2A, avenue des Arpents  
95525 Cergy Pontoise  
Tél. 01 79 81 21 78  
[ce.ia95.dams@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.dams@ac-versailles.fr)

## SECOURS EXCEPTIONNELS, AIDE, CONSEIL ET ÉCOUTE

### Services Sociaux

Les assistantes de service social reçoivent sur rendez-vous et sont joignables dans chacune des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Dans le cadre de l'action sociale, elles peuvent :

- être contactées pour une demande de secours exceptionnel ou de prêt, en cas de difficulté ponctuelle.
- orienter vers une consultation auprès d'un avocat ou d'un conseiller en économie sociale et familiale (CESF).

*Les assistantes de service social sont tenues au secret professionnel.*

### CONTACTS - ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

Personnels concernés	La DSDEN dont vous relevez	
Personnels : - enseignants 1 <sup>er</sup> /2 <sup>nd</sup> degré - d'inspection - d'éducation - d'encadrement - administratifs - techniques - de santé et sociaux	DSDEN 78	01.39.23.61.66 / 01.39.23.61.76 <a href="mailto:ce.ia78.asp@ac-versailles.fr">ce.ia78.asp@ac-versailles.fr</a>
	DSDEN 91	01.69.47.83.43 <a href="mailto:ce.ia91.asp@ac-versailles.fr">ce.ia91.asp@ac-versailles.fr</a>
	DSDEN 92	01.71.14.28.63 / 01.71.14.28.64 <a href="mailto:ce.ia92.asp@ac-versailles.fr">ce.ia92.asp@ac-versailles.fr</a>
	DSDEN 95	01.79.81.21.29 / 01.79.81.21.30 <a href="mailto:ce.ia95.asp@ac-versailles.fr">ce.ia95.asp@ac-versailles.fr</a>
Personnels du rectorat	01.30.83.46.71 <a href="mailto:ce.smis@ac-versailles.fr">ce.smis@ac-versailles.fr</a>	

## AIDES AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS

- Allocation pour les parents d'enfants handicapés (APEH) **sans conditions de ressources** :
  - Enfants de -20 ans : **158,89 €/mois**
  - Etudiants et apprentis de -27 ans : **121,86 €/mois**

Dossier téléchargeable : <http://acver.fr/social>

**A déposer impérativement dans les 12 mois qui suivent la date de notification de la M.D.P.H.**

- Séjours en centres de vacances spécialisés : **20,80€ / jour.**

## SCOLARITÉ - FAMILLE

### Aides à la scolarité :

- Aide à la rentrée scolaire (ARS) pour les parents fonctionnaires qui ne bénéficient pas de l'ARS de la CAF :  
**élèves 50€, collégiens 100€, lycéens 200€ et étudiants 400€**
- Allocation de soutien aux études supérieures pour l'agent, parent d'étudiant orphelin :  
**900€/an, par étudiant orphelin jusqu'à 26 ans**
- Aides aux séjours éducatifs (voyages scolaires, classes de mer, neige, etc.) : **11€/jour**

### Aides enfance et loisirs :

- Aide aux activités culturelles et sportives des enfants des personnels : **50 % du montant de l'inscription dans la limite de 300€.**  
**Demande à transmettre avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016**
- Allocation pour séjours en maison de repos.
- Prestations pour séjours d'enfants en centres de loisirs, en colonies de vacances, en gîtes et maisons de vacances.
- Subventions pour séjours linguistiques d'enfants .

## SPHÈRE PROFESSIONNELLE

- Aide aux agents séparés du conjoint et/ou de leurs enfants pour raisons professionnelles : **470 €.**
- Aide pour garde d'enfants aux personnels recherche et formation des EPLE (ex personnels de laboratoire) pour horaires décalés.
- Aide en faveur des fonctionnaires **stagiaires primo-arrivants** de région reçus à un concours externe :
  - Catégorie A : **500€ uniquement étudiants boursiers en 2015-2016**
  - Catégorie B : **600€**
  - Catégorie C : **700€**

Dossiers téléchargeables sur le site : <http://acver.fr/social>

et à transmettre accompagnés des pièces justificatives par courrier à l'adresse suivante :

RECTORAT DE VERSAILLES - DIPP 2

3, boulevard de Lesseps

78017 Versailles cedex

Courriel : [ce.dipp2@ac-versailles.fr](mailto:ce.dipp2@ac-versailles.fr) Tél : 01 30 83 50 88

## AUTRES PRESTATIONS

### Chèques emploi service universel (CESU)

Agents ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans, qui font appel à une garde extérieure (crèche, nourrice, baby-sitter...)

[www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr)

### Chèques vacances

[www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

### Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Île-de-France (SRIAS) :

Logement, réservation de places en crèches, vacances et tourisme solidaire, carte Cezam, sessions de préparation à la retraite...

[www.srias.ile-de-France.gouv.fr](http://www.srias.ile-de-France.gouv.fr)

### Réseau « Prévention, Aide, Suivi » (PAS)

Accueil individuel des personnels qui ressentent le besoin d'être écoutés et soutenus, hors institution.

<http://acver.fr/social>



Informations, conditions et dossiers à télécharger sur le site : <http://acver.fr/social>